

Prénom, NOM
Adresse
Code postal, Lieux

Lieu, date

Monsieur le Secrétaire
du Tribunal des Affaires
de Sécurité Sociale

41, boulevard de Brou
01000 BOURG EN BRESSE

Objet : Saisine du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale

Monsieur le Secrétaire, Mesdames et Messieurs les Juges assesseurs,

La Commission de recours amiable a refusé d'accéder à ma demande du 23 septembre 2015 ci-annexée.

Je considère la décision de la Commission comme infondée et contraire à la législation en vigueur. La CPAM de l'Ain ayant signé et validé mon formulaire E106, portant la date d'affiliation au système suisse au 01/04/2015, elle ne pouvait pas modifier cette date ultérieurement.

Aussi, ai-je l'honneur de saisir votre juridiction aux mêmes fins et sur les mêmes moyens, sauf à parfaire, que ceux exposés dans ma demande précitée, afin que, statuant au fond sur celle-ci, votre juridiction annule la décision de la Commission, ensemble avec celle du directeur de l'organisme concerné en l'espèce, en assortissant son jugement de l'exécution provisoire.

Vous trouverez ci-joint les documents nécessaires à l'examen de mon dossier.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Juges assesseurs, l'expression de ma considération distinguée.

Signature

Ci-joint :

- Courrier adressé à la CRA de la CPAM de l'Ain du 23 septembre 2015
- Confirmation de rejet de la CRA de la CPAM de l'Ain du 13 Juillet 2017
- Copie du E106 signé par la CPAM et retourné à mon assureur suisse